



Phénomènes émergents liés aux drogues en 2003

Tendances récentes sur le site de Metz

Juin 2004

Sommaire

Contributions	2
Introduction : les activités de collecte d'information	4
Synthèse du site de Metz	5
Points de repère sur le site de Metz	8
Infractions à la législation sur les stupéfiants	8
Les personnes prises en charge par les structures sanitaires et sociales	9
Les ventes de Subutex®, de méthadone et de Stéribox®	9
Les usagers de produits illicites au sein des espaces observés	11
L'évolution de la scène festive	11
Les usagers des structures « bas seuil »	12
Les produits	14
Les usages d'opiacées	14
Usage d'héroïne	14
Usage de buprénorphine haut dosage (Subutex®)	16
Méthadone, sulfates de morphine, néocodion	17
Rachacha et autres opiacés naturels	17
L'usage de produits stimulants	18
La cocaïne, le crack et le free base	18
L'ecstasy	19
Les amphétamines et méthamphétamines	20
L'usage de produits hallucinogènes	21
Le LSD	21
La kétamine et autres hallucinogènes d'origine synthétique	21
Les champignons hallucinogènes et autres produits d'origine naturelle	21
L'usage de médicaments psychotropes	22
Le flunitrazépam (Rohypnol®)	22
Les autres benzodiazépines (Valium®, Xanax®, Silnox®, Lexomil®, Rivotril® ...)	22
L'usage de cannabis et ses dérivés	22
La consommation de drogues dans les bars à ambiance musicale (BAM)	24
Les BAM : des lieux de divertissement	24
Les BAM au cœur de toutes les négociations	25
Les adjuvants de la fête	25

Contributions

Coordination

Responsabilité de site : CMSEA (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence, et des Adultes)

- Olivier Romain, directeur du Centre de soins spécialisé pour toxicomanes - « Porte des Allemands », responsable TREND-SINTES
- Sylvie Balteau, médecin au Point de Contact de la « Porte des Allemands », référent médical TREND-SINTES
- Catherine Bray-Tomassi, animatrice au service « En Amont »-Prévention des toxicomanies de la « Porte Allemands », co-coordinatrice TREND

Soutien méthodologique : ORSAS-Lorraine (Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales)

- Yvon Schléret, directeur de l'ORSAS-Lorraine, rédacteur du rapport TREND pour Metz

Personnes ou structures ayant contribué en 2003 au dispositif local

Les partenaires des enquêtes qualitatives ou quantitatives : les structures de « bas seuil » et du milieu festif techno

- A.S.U.D. Lorraine : Association d'Auto-Support des Usagers de Drogues
- Le « Point de Contact » du C.S.S.T. « Porte des Allemands » - CMSEA
 - « PUSHING » : Conseil et développement en actions de Médiation culturelle et Prévention des Toxicomanies

Les observateurs et personnes relais des données ethnographiques :

- Association « PUSHING »
- Edmond ZDYBAL, A.S.U.D.

Les partenaires du groupe focal « Application de la Loi » :

- M. D'Esquermes, Maréchal des logis chef, Groupement de gendarmerie départementale de la Moselle Brigade de recherche
- M. Frigério, Directeur adjoint du centre pénitentiaire de Metz
- M. Frottier, Capitaine adjoint au commandant de Groupement de gendarmerie départementale de la Moselle,
- M. Kuwalski, Commissaire stagiaire, Direction des renseignements généraux de Moselle
- M. Lefevre, Sous-brigadier de Police, Formateur Anti Drogue, Délégation au recrutement et à la formation de Metz
- M. Rambert, Capitaine de police - Formateur Anti Drogue, Délégation régionale au recrutement et à la formation
- M. Remy, Lieutenant, Direction des renseignements généraux de Moselle
- M. Richardet, Commissaire principal, Chef du service investigations et recherches, Hôtel de police de Metz
- M. Schutz, Inspecteur des douanes, Chef de subdivision des douanes de Metz
- M. Wunsch, Lieutenant de police, Brigade des stupéfiants, Hôtel de police de Metz

Les partenaires du groupe focal « Santé » :

- M. Aussedat, Médecin Chef du SAMU au Centre hospitalier « Bon Secours »
- Mme Balteau, Médecin au Point de Contact du CSST-CMSEA, Référent médical TREND-SINTES-Metz
- M. Bombardier, Chargé de mission du Réseau Ville-Hôpital Toxicomanie de Metz
- Mme Germain, Inspectrice de l'Action sanitaire et sociale, DDASS de Moselle
- M. Jacob, Médecin chef de service de l'Intersecteur des Pharmacodépendances de la Moselle, CHS de Jury ; Membre du Comité de pilotage national de TREND-OFDT
- M. Huck, Vice président de l'Association Départementale de la Protection civile
- Mme Maire, Médecin, Chargée d'étude à l'ORSAS
- Mme Poivret, Pharmacienne au centre des sapeurs pompiers de Metz, service départemental d'incendie et de secours de la Moselle
- M. Rodriguez-Martin, Interne au 1^{er} secteur du Centre hospitalier spécialisé de Jury-lès-Metz
- Mme Schaeffer-Jacob, Educatrice spécialisée au centre Baudelaire, Intersecteur des Pharmacodépendances de la Moselle

- Mme Szymonqwicz, Infirmière du réseau Hépatite C au service Hépatologie du Centre hospitalier régional de Metz-Thionville (Hôpital « Bon Secours » à Metz)
- Mme Teisseidre-Sauvage, Médecin psychiatre, coordinatrice de l'Equipe Hospitalière de Liaison en Alcoologie de la Moselle

Les partenaires du groupe focal « Prévention-Prise en charge sociale » :

- M. Diény, Educateur spécialisé à l'Armée du Salut de Metz
- M. Folmer, Chef de service de Point Accueil Ecoute Jeunes du CMSEA à Metz
- M. Henry, Directeur de L'Ecole des parents et des éducateurs de Metz
- Mme Hissiger, Chef de service de l'Espace ressources, association Emergence de Thionville
- Mme Lossent, Directrice adjointe de l'association Carrefour à Metz
- Mme Masson, Assistante sociale du service « En Amont »-Prévention des toxicomanies, CSST-CMSEA
- Mme Mathis, Infirmière de l'Equipe mobile de l'A.I.E.M. à Metz
- M. Risse, cadre Santé, responsable de L'Etape et du C.A.S.T. de Moselle-Est
- M. Poisson, Directeur adjoint du Centre départemental de l'enfance à Metz
- M. Tabouret, Directeur du Centre départemental de prévention de alcoolisme de Moselle
- M. Tumpich, Directeur du foyer de l'Abbé Risse
- Mme Gagnepain, médecin du Centre départemental de l'enfance à Metz

Les collecteurs du projet SINTES

- M. Agius, « Pusching »
- M. Mussle, « Pusching »

Partenaire institutionnel

- Mme Germain, Inspectrice de l'Action sanitaire et sociale, DDASS de Moselle

Introduction :

les activités de collecte d'information

L'année 2003 aura été marquée d'abord par une réduction du nombre des informateurs mobilisés. En effet, l'association ASUD a dû réduire son activité, au moins provisoirement et pour des raisons diverses. Ses responsables n'ont donc pas contribué, comme les années précédentes, à la mise en commun des informations et des observations auprès des usagers de drogues. L'association a toutefois contribué à alimenter l'enquête quantitative « bas seuil ».

ASUD constituait, jusqu'à présent, une source d'information appréciable et complémentaire des autres. L'effet de cette désaffectation s'est ressenti pour la rédaction de la synthèse annuelle du site de Metz. Pour deux raisons :

- On est privé de l'information en provenance d'un groupe d'auto-support qui entretient avec les usagers des relations de proximité.
- On est également privé de la démarche nécessaire qui consiste à confronter des informations d'origine diverse et en provenance de partenaires différents. Et, cette année, pour le milieu urbain on ne peut s'appuyer que sur les constats formulés par les professionnels de la structure bas seuil, sans pouvoir les confronter avec ceux d'une origine institutionnelle différente. L'exemple le plus marquant porte sur la suspicion d'une augmentation des pratiques d'injection d'héroïne qui pourrait être formulée à la suite de l'observation de la progression de demandes de Stéribox ® par cette structure. Mais, comme les deux autres dispositifs de distribution gratuite sur Metz ont dû faire face à des difficultés de fonctionnement, dont ASUD, on ne dispose pas d'informations complémentaires susceptibles de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse. L'augmentation des demandes auprès de la seule structure à distribution gratuite restante peut en effet trouver son origine dans le dysfonctionnement des deux autres. Bref, la méthodologie requise pour ce type d'observation souffre de l'impossibilité de confrontation des informations. Des solutions alternatives sont recherchées pour pallier cette difficulté, mais le temps nécessaire à leur mise en place n'a pas permis de les rendre opérationnelles en 2003.

Les groupes focaux (sanitaire et application de la loi) ont été réunis deux fois chacun. En 2003, un troisième groupe focal a été mis en place. Il réunit des acteurs du secteur social et de la prévention spécialisée. L'objectif était d'avoir un regard complémentaire aux acteurs rassemblés dans les deux autres groupes. Son apport reste toutefois encore limité car les préoccupations et constats des professionnels ainsi rassemblés portent essentiellement sur la consommation de cannabis par les mineurs.

Le débat actuel, au niveau national, sur l'importance à accorder à la répression dans la lutte contre l'usage de produits stupéfiants n'a pas été sans incidence sur le fonctionnement de certaines réunions de travail. A plusieurs reprises des clivages ont pu apparaître entre certains des informateurs habituels, ce qui a perturbé la sérénité des échanges qui ne portaient plus seulement sur une confrontation d'informations, mais aussi sur une confrontation de points de vue personnels sur les pratiques des uns et des autres. Mais cela n'a pas nui à la qualité des informations recueillies sur le terrain.

Synthèse du site de Metz

L'actualisation des indicateurs habituels permettant d'apprécier l'importance de la problématique liée à la toxicomanie renouvelle la valeur d'alerte du positionnement de la Moselle par rapport aux autres départements de la France métropolitaine. Quel que soit l'indicateur retenu, la Moselle accuse une position qui lui est plutôt défavorable. C'est le cas, par exemple, pour les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) où le nombre pour 100 000 habitants âgés de plus de 15 ans est de 13 points supérieurs à celui constaté en France métropolitaine en 2003 (187,4 contre 164,1) pour l'ensemble des produits illicites. Si on ne tient compte que de l'usage d'héroïne, la Moselle se situe au 5^{ème} rang des départements. Pour l'ecstasy, elle n'occupe certes que le 17^{ème} rang, mais ses deux départements voisins, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle, se situent respectivement aux 4^{ème} et 5^{ème} rangs. Or les free parties qui subsistent ont souvent lieu dans ces départements et les données des forces répressives ne prennent en compte que le lieu d'enregistrement des infractions.

Les autres types d'indicateurs corroborent ce niveau problématique générateur d'interrogations. En 2003, la Moselle est au second rang français pour la vente de Subutex®. Trois départements lorrains, dont la Moselle, figurent parmi les cinq premiers pour la vente de Stéribox®. Bref, tous ces indicateurs d'alerte obligent à observer de plus près la consommation de drogues en Moselle. D'où l'intérêt d'un dispositif comme celui de Trend qui permet d'aborder la question de manière plus qualitative et plus détaillée que celle d'un tableau de bord destiné juste à fixer des points de repères.

Le milieu festif, incitateur et facilitateur de consommations de produits illicites dans un but hédoniste et de performance, s'est modifié avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur l'organisation des fêtes techno et l'évolution des pratiques de leurs organisateurs dont certains ont choisi la professionnalisation dans le milieu commercial. Si les free parties se font relativement rares, les opportunités de fête se sont accrues et diversifiées (festivals, discothèques spécialisées dans la musique techno, petites fêtes de quartier ou communales organisées par des jeunes, lieux privés ou appartements) entraînant par la même des possibilités plus grandes d'être en contact avec les produits qui peuvent y être proposés. Les observations de ces lieux permettent de dire que certaines de ces fêtes commencent à attirer un public de très jeunes qui de ce fait côtoient des pratiques de consommation de drogues et des produits illicites.

Parmi les produits proposés à la consommation sur les lieux festifs, outre la prédominance de l'ecstasy, il faut cette année signaler la plus grande propension à la disponibilité de champignons hallucinogènes. L'offre de ce type de produit n'est certes pas dominant par rapport aux autres stupéfiants, mais l'augmentation de sa fréquence attire l'attention et oblige à une vigilance accrue sur l'observation de son évolution. Est-ce un phénomène conjoncturel ou celui-ci traduit-il une évolution qui peut aller en s'amplifiant ?

Les caractéristiques du public accueilli par les structures bas seuil n'ont guère changé par rapport à ce qui a pu être constaté en 2002. Il s'agit près de huit fois sur dix d'hommes. Par contre, la proportion de gens âgés de plus de 40 ans a augmenté. Ce vieillissement tout relatif de la population fréquentant ces structures peut être lié au fait qu'on y rencontre moins que par le passé des jeunes originaires des pays de l'Est. Autrement dit le public des centres bas seuil semble se recentrer vers une population loco-régionale, plus âgée et en situation de précarité marquée.

Pour l'usage des différents produits, l'année 2003 confirme la très grande disponibilité de la cocaïne sur le site de Metz, notamment en milieu festif. Elle semble toutefois moins prégnante dans les clubs et discothèques que dans les raves payantes, les free parties et les soirées privées. Mais, en règle générale, sa disponibilité est aussi importante que celle de l'ecstasy qu'elle côtoie. La possibilité de se procurer de la cocaïne en quantité importante (de l'ordre de 20 grammes en un seul achat) marque une différence par rapport à l'an passé.

En milieu festif, la cocaïne conserve une image plutôt positive. Elle est perçue comme une drogue permettant de conserver son intégration sociale. Mais cette image favorable commence à se modifier. Les consommateurs les plus habituels de ce produit commencent à s'inquiéter des effets à plus long terme de leur usage continu de cocaïne. Les professionnels du centre bas seuil constatent, pour leur part, que les prises de cocaïne sont de mieux en mieux gérées par les consommateurs habituels de ce produit.

L'ecstasy, produit toujours dominant dans les fêtes techno, côtoie la cocaïne tant dans la vente que dans la consommation, avec quelquefois des rumeurs de substitution de l'un par l'autre dans les achats effectués. Si les prix sont restés stables par rapport à l'an passé (5 à 10 euros le comprimé), le mode de vente a changé. Il est en effet de plus en plus difficile de se procurer un comprimé à l'unité. Les vendeurs imposent un achat de 2 ou 3 comprimés à la fois, voire plus, avec des prix dégressifs en fonction de la quantité achetée.

L'association la plus fréquente reste celle d'ecstasy et de cocaïne. Mais un nouveau type d'association semble se développer : ecstasy et champignons hallucinogènes. L'effet recherché n'est plus alors de l'ordre de la régulation des effets d'un produit par l'autre, mais de celui des effets différents cumulés. Autrement dit le plaisir d'associer les effets d'un hallucinogène à ceux de l'ecstasy.

Le public usager d'ecstasy n'a guère changé par rapport à l'âge. Les observateurs signalent toutefois une féminisation plus importante que par le passé. Mais surtout, ils constatent l'émergence d'une catégorie d'individus, âgés de 30 à 35 ans, consommateurs quotidiens d'ecstasy, mais aussi éventuellement de cocaïne, qui se plaint de conséquences physiques chroniques de cet usage fréquent.

Pour l'héroïne, les constats des différentes catégories d'observateurs divergent. La police et la gendarmerie signalent une augmentation des interpellations de trafiquants, ce qui pourrait laisser entendre une plus grande disponibilité du produit. Les professionnels du soin ont toutefois une appréciation différente. Pour eux, au contraire, l'accessibilité de l'héroïne serait stable depuis plusieurs années. Ils soulignent néanmoins sa consommation de plus en plus fréquente, chez les toxicomanes fréquentant les structures spécialisées, comme produit associé et non plus comme produit de consommation principale.

La consommation d'héroïne en milieu de travail est de plus en plus évoquée dans les différents témoignages recueillis. Y a-t-il une augmentation de la consommation de ce produit sur les lieux de travail ou bien ce sujet devient-il de moins en moins tabou et donc de plus en plus évoqué ? Une autre hypothèse peut être avancée. Les usagers d'héroïne connaissent une meilleure socialisation que par le passé, en raison de leur inscription dans des programmes de substitution. De ce fait ils seraient plus à même de renforcer leur insertion professionnelle et sociale.

Le recours aux traitements de substitution aux opiacées par la buprénorphine haut dosage (BHD) est important sur le site de Metz : le taux de prévalence des traitements par BHD est de 3,7 patients pour 1000 assurés du régime général âgés de 20 à 45 ans, au second semestre 2002. La prévalence du traitement par méthadone est de 0,24 pour 1000 assurés de cette catégorie d'âge. L'étude de l'OFDT et de la CNAM sur ce sujet auprès des sites

métropolitains de Trend place la Moselle au second rang, après Montpellier, pour la prévalence du traitement de substitution par BHD parmi les assurés du régime général.

Le fait le plus marquant, en 2003, portant sur l'usage de Subutex® concerne les témoignages de plus en plus nombreux sur les phénomènes de primo-dépendance au buprénorphine avec démarrage en milieu pénitencier. Derrière ces témoignages récurrents, il faut aussi y voir une forme d'interpellation indirecte par rapport aux pratiques de prescription de ce médicament dans les prisons.

Sur le registre des amphétamines et méthamphétamines, le speed était rare sur le site de Metz, au cours des années passées. Il semblerait, d'après les témoignages recueillis, qu'il le serait aujourd'hui davantage en milieu festif depuis l'été 2003, surtout dans les free parties et les raves payantes. Par contre, sa consommation ou sa disponibilité ne sont pas signalées dans les soirées privées, les clubs ou discothèques. L'émergence de ce produit sur Metz peut s'expliquer par trois phénomènes : certains consommateurs de cocaïne se détournent de ce produit en raison de son prix qui reste élevé et s'orientent vers le speed qui est alors perçu comme un produit stimulant alternatif, d'autres veulent réduire leur consommation d'ecstasy et tentent la consommation de speed, une troisième catégorie de consommateurs affirme prendre du speed en descente de l'ecstasy.

L'usage des autres types de produits sont en diminution, voire de disparition. Parmi les produits hallucinogènes, le LSD ne semble plus être d'actualité. La consommation de kétamine est signalée de manière très occasionnelle. Dans la catégorie des médicaments psychotropes, le mésusage de flunitrazépam (Rohypnol®) a diminué. La consommation détournée d'autres types de benzodiazépines est peu évoquée, en 2003, par les sources d'information mobilisées.

Ce tableau synthétique de l'usage des différents stupéfiants tend donc à montrer que les consommations se concentrent davantage sur une gamme de produits. Mais il faut rappeler qu'en même temps la polyconsommation des différents produits accessibles, avec usages simultanés ou successifs, caractérise, en 2003 comme en 2002, un grand nombre d'usagers de produits illicites, dans un but hédoniste avec souvent une gestion plus ou moins réfléchie des effets recherchés.

Points de repère sur le site de Metz

Chaque année, les indicateurs habituellement utilisés pour caractériser le site, ou sa région, du point de vue de la consommation de substances psychoactives, placent la Moselle et ses départements voisins, comme une région ayant un profil plutôt « drogues illicites ».

Infractions à la législation sur les stupéfiants

L'actualisation de ces indicateurs pour 2002 ou 2003 confirme cet aspect. Quel que soit le produit (héroïne, cocaïne, cannabis, ecstasy), le nombre annuel d'infractions à la législation sur les stupéfiants pour 100 000 personnes âgées de 15 ans ou plus est plus élevé en Moselle que dans l'ensemble de la France métropolitaine, en 2002. La situation frontalière de la Moselle explique pour partie ce phénomène. On remarquera toutefois que lorsqu'on observe l'évolution de ces données pour la Moselle entre 1998 et 2002, le nombre d'interpellations pour 100 000 a diminué par rapport à 2001 et souvent même par rapport aux années antérieures.

**Nombre annuel d'infractions à la législation sur les stupéfiants
selon le produit pour 100 000 personnes de 15 ans ou plus**

Année		Héroïne	Cocaïne	Cannabis	Ecstasy	Autres	Total
1998	Moselle	39,4	7,0	163,5	4,7	11,8	226,5
	Lorraine	29,9	5,5	161,8	4,3	6,3	207,8
	France*	15,8	6,0	151,1	2,1	2,2	177,1
1999	Moselle	23,5	13,2	157,9	5,6	3,0	203,1
	Lorraine	26,5	7,9	176,4	5,0	3,1	218,8
	France*	12,9	6,3	162,9	1,9	2,4	186,4
2000	Moselle	30,1	10,2	160,1	6,5	2,2	209,1
	Lorraine	27,6	6,2	167,7	5,2	2,5	209,2
	France*	10,1	4,0	151,1	2,9	2,6	170,7
2001	Moselle	30,6	8,5	154,0	5,3	1,0	199,3
	Lorraine	27,8	5,1	155,5	5,6	1,2	195,3
	France*	7,9	3,0	129,5	3,1	2,1	145,7
2002	Moselle	18,8	4,9	157,4	4,2	2,0	187,4
	Lorraine	22,8	3,6	146,9	5,0	1,5	179,9
	France*	7,1	3,2	148,3	2,9	2,6	164,1

* France métropolitaine

Source : OCRTIS

Avec un taux de 18,8 interpellations pour 100 000 personnes de 15 ans ou plus pour usage d'héroïne en 2002, la Moselle se situe au 5^{ème} rang des départements français après le Nord (41,3), la Meurthe-et-Moselle (38,9), les Ardennes (26,8) et la Seine-Saint-Denis (22,5). Pour les autres produits illicites, le département se situe à un rang plus éloigné des premiers :

- cannabis : Moselle 25^{ème} rang (Meurthe-et-Moselle 23^{ème} rang)
- cocaïne : Moselle 15^{ème} rang
- ecstasy : Moselle 17^{ème} rang (Meuse 4^{ème} rang avec 8,4 pour 100 000, Meurthe-et-Moselle 5^{ème} rang avec 7 pour 100 000).

Les personnes prises en charge par les structures sanitaires et sociales

Le nombre de personnes, domiciliées en Moselle, ayant recours aux structures sanitaires et sociales de prise en charge des toxicomanes est de 79,3 pour 100 000 lorrains âgés de 20 à 39 ans, hors doubles comptes (mois de novembre 1999)¹. Avec ce taux, le département se place en treizième position. Ce n'est pas le taux le plus élevé de Lorraine. La Meuse est au 5^{ème} rang et a connu un doublement du taux de personnes prises en charge entre 1997 et 1999, en passant de 50,3 à 101,2.

Nombre de toxicomanes pris en charge dans les structures sanitaires et sociales pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus

	Moselle	Lorraine	France*
1996	76,5	52,3	43,4
1997	95,4	68,8	52,6
1999	79,3	64,1	54,6

* France métropolitaine

Source : DREES

Les ventes de Subutex®, de méthadone et de Stéribox®

Une autre particularité de la Moselle porte sur l'importance de la vente de boîtes de Subutex®. En 2003, le département est le second de France où l'on en vend le plus par tête d'habitant de 20-39 ans ou plus. Avec 131 711 boîtes vendues, soit 458,8 pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus, la Moselle se situe derrière les Pyrénées-Orientales (4 61,9) et devant le Bas-Rhin (423) et l'Hérault (419,6). Le taux de croissance des ventes par rapport à l'année précédente est de 15 %, alors qu'il est de 1,7% pour les Pyrénées-Orientales et de 5 % pour le Bas-Rhin. Pour la vente de méthadone, la Moselle se situe au 14^{ème} rang des départements de France métropolitaine.

En observant quels sont les départements qui se situent dans les quatre premiers rangs de la vente de boîtes de Subutex® en proportion du nombre d'habitants de 20-39 ans, on constate qu'il s'agit de départements frontaliers.

Une récente étude de l'OFDT sur la « Substitution aux opiacées dans 13 sites français »² (les sites TREND), menée à partir des données de l'assurance maladie, montre que le site de Metz, qui correspond à la circonscription de la CPAM de Metz³, est le second des treize où l'on enregistre le taux de prévalence des traitements de substitution par buprénorphine haut dosage (Subutex®) le plus élevé au cours du second semestre 2002, après Montpellier (Hérault). A Metz, il est de 3,7 patients traités par BHD pour 1000 assurés de 20 à 45 ans (Montpellier 4,1). La prévalence du traitement par méthadone est de 0,24 pour 1000 assurés de cette catégorie d'âge et place le site au 7^{ème} rang des 13 sites étudiés.

¹ Enquête du mois de novembre 1999 sur la prise en charge des toxicomanes dans les structures médico-sociales, DREES (recours suivant le département de domicile).

² Agnès Cadet-Tairou , Dominique Cholley, « Substitution aux opiacés dans 13 sites français. Usagers et stratégies de traitement 2001-2002 », OFDT, 2004

³ La Moselle compte trois circonscriptions de CPAM : Metz, Thionville et Sarreguemines

Nombre de boîtes de Subutex® (équivalent boîte de 10 mg) vendues pour 100 000 personnes âgées de 20-39 ans

	Moselle	Lorraine	France*
1996	68,7	49,8	44,6
1997	155,8	123,5	100,2
1998	218,3	173,6	131,5
1999	273,7	216,7	151,8
2000	313,2	258,8	175,4
2001	350,0	295,0	190,4
2002	396,9	339,3	202,2
2003	458,8	389,4	215,2

* France métropolitaine

Source : InVS/SIAMOIS

Nombre de flacons de méthadone (équivalent flacons de 60mg/jour) vendus pour 100 000 personnes âgées de 20-39 ans

	Moselle	Lorraine	France*
1996	47,8	27,6	26,3
1997	78,6	44,0	43,9
1998	114,0	64,6	55,6
1999	155,6	93,8	71,4
2000	186,1	124,8	97,0
2001	239,4	167,1	130,2
2002	277,5	211,4	165,9
2003	357,0	294,1	207,3

* France métropolitaine

Source : InVS/SIAMOIS

Nombre de boîtes de Stéribox® vendues pour 100 000 personnes âgées de 20-39 ans

	Moselle	Lorraine	France*
1996	207,8	152,7	112,1
1997	235,8	199,2	137,7
1998	259,7	245,8	163,6
1999	294,2	284,3	174,4
2000	286,7	279,7	160,1
2001	301,0	298,2	161,8
2002	290,8	306,6	159,0
2003	313,8	329,6	161,8

* France métropolitaine

Source : InVS/SIAMOIS

Une autre particularité lorraine porte sur la vente de Stéribox pour 100 000 personnes âgées de 20-39 ans en 2003. Sur les cinq départements français où l'on en vend le plus par habitant de cet âge, on trouve trois départements lorrains. Les Vosges sont en tête avec 352,4 boîtes pour 100 000. La Meurthe-et-Moselle se situe en seconde position avec 351,8. La Moselle arrive en cinquième position après les Pyrénées-Orientales et le Bas-Rhin.

Bref, le faisceau d'indicateurs sur l'importance de la consommation de produits psychoactifs en Moselle reste dans une situation plutôt problématique.

Les usagers de produits illicites au sein des espaces observés

Comme l'an passé, les observateurs mis à contribution pour cette observation sur le site de Metz soulignent la permanence de la prévalence de l'usage de drogues multiples. La diversité des produits disponibles s'est même plutôt accrue en 2003 avec l'intensification de l'offre de certains produits proposés, comme les champignons hallucinogènes ou les amphétamines en milieu festif.

L'évolution de la scène festive

Le milieu festif s'est modifié, depuis deux ans, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur l'organisation des raves parties et l'évolution des pratiques de leurs organisateurs dont certains ont choisi la professionnalisation dans le milieu commercial. L'année dernière on avait émis l'hypothèse d'un glissement des fêtes techno vers le secteur commercial, et plus particulièrement vers les clubs et discothèques. Cela n'a été vérifié que partiellement. Par contre les lieux festifs se sont multipliés et diversifiés. Les observateurs les distinguent de la manière suivante :

- Les free parties qui s'organisent avec un public plus restreint que par le passé et qui drainent massivement la population la plus jeune.
- Les lieux de type teknival. Le nombre de ces manifestations est beaucoup plus restreint dans la région. Ils rassemblent l'ensemble des publics intéressés par la musique techno.
- Les festivals multi-culturels où la techno côtoie le reggae et le rap. Ce type de manifestation se développe avec un public très varié.
- Les événements commerciaux dans des grandes salles de type Zénith, avec une promotion assurée par des radios privées.
- Les quelques grandes discothèques spécialisées dans la musique techno ne se sont pas développées sur le site de Metz, mais ailleurs en Moselle, souvent à proximité des frontières voisines. Le public messin les fréquente.
- Une multiplicité de petites fêtes, avec une centaine de personnes, organisées dans des salles polyvalentes publiques. Sur ce point, on peut signaler une grande richesse d'initiatives individuelles qui constituent un frein à la commercialisation des fêtes techno.
- Les lieux privés, autrement dit des soirées techno organisées en appartement chez des particuliers. L'observation de la consommation de produits stupéfiants y est difficile. Mais la rumeur laisse entendre qu'elle y serait importante. Dès lors que de nouvelles possibilités de fête dans des lieux publics s'ouvrent, la fréquence des soirées en appartement privé peut diminuer.

Bref, les possibilités de lieux de fête se sont accrues, entraînant par la même des possibilités plus grandes d'être en contact avec les produits qui y sont proposés. La plupart de ces lieux sont en effet investis par des dealers professionnalisés ou des consommateurs - revendeurs qui proposent une variété de produits. C'est moins le cas des clubs et discothèques où la vigilance des patrons semblent s'être accrue compte tenu des risques de fermeture administrative par le

tribunal. La police confirme d'ailleurs ce fait en constatant que la plupart des contrôles qu'ils ont pu effectuer dans ces lieux commerciaux n'avaient abouti à aucun constat de trafic.

Parmi les produits proposés à la consommation sur les lieux festifs, il faut cette année signaler la plus grande propension à la disponibilité de champignons hallucinogènes. Des observateurs s'étonnent toutefois de la banalisation de cette vente. Ils la comparent à celle d'acides qui avait pu être constatée dans les années passées. Pour les acides, il y avait alors des mises en garde sur les effets de ces produits de la part des revendeurs et un souci de prévenance entre consommateurs. Aujourd'hui, pour les champignons hallucinogènes, cette mise en garde et cette prévenance de la part des pairs ne semblent plus de mise. Plusieurs hypothèses peuvent être émises. Cela peut correspondre à une tendance plus poussée à l'individualisme des participants aux fêtes, tendance qui avait déjà été repérée l'an passé. Mais, plus simplement, cela peut aussi correspondre à un état général de méconnaissance des effets négatifs de la consommation de champignons hallucinogènes dans un contexte qui valorise les produits naturels.

La scène festive s'est aussi transformée partiellement par le type de public qu'elle draine. Les différents lieux évoqués et consacrés totalement ou partiellement à la musique techno attirent de plus en plus un public de jeunes issus des quartiers périphériques d'habitat social. Auparavant, ils semblaient moins concernés par ces manifestations, étant plus axés sur la musique rap. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ce public s'est mélangé à celui plus habituel des raves parties. De manière concomitante, sans que l'on puisse faire le lien entre les deux faits, la consommation et le deal d'ecstasy se sont développés dans les quartiers sensibles.

Pour certaines manifestations, on assiste à une relative fusion des différents publics dans les lieux festifs, alors qu'auparavant ils étaient davantage cloisonnés dans des lieux spécifiques. Les jeunes toxicomanes marginalisés, fréquentant les structures bas seuil ou les centres de soins, sont aujourd'hui davantage présents dans les free parties et les festivals. De même, les structures spécialisées pour toxicomanes accueillent aujourd'hui des consommateurs de produits issus des fêtes.

Par rapport à l'âge du public, différentes observations tendent à montrer que les âges extrêmes s'étendent davantage que par le passé. Certes le discours sur le rajeunissement du public des lieux festifs, hors discothèques et clubs, est récurrent. Mais les témoignages recueillis ont permis d'identifier et de vérifier la présence de jeunes âgés de 13 à 15 ans dans certains lieux festifs. Ces jeunes ont pu être d'autant plus facilement repérés qu'ils étaient connus des observateurs pour leur participation à des ateliers musique occasionnels pendant les vacances scolaires. Les observations permettent donc de dire que ces fêtes commencent à attirer un public de très jeunes qui de ce fait côtoient des pratiques de consommation de drogues et des produits illicites.

Les usagers des structures « bas seuil »

Les professionnels de ces structures insistent sur la précarisation croissante du public qu'ils accueillent. C'était déjà le cas l'année dernière. Mais 2003 semble être caractérisé par la diminution du nombre de personnes originaires des pays de l'Est.

Les caractéristiques du public accueilli par les structures bas seuil n'ont guère changé par rapport à ce qui a pu être constaté l'an passé. Il s'agit près de huit fois sur dix d'hommes. Par contre, la proportion de gens âgés de plus de 40 ans a augmenté. En 2003, elle représentait un peu plus du quart contre 13 % l'an passé. La comparaison doit toutefois être prise avec précaution, car l'effectif total des personnes interrogées en 2003 n'est que de 70 contre 110 l'an passé. Les fluctuations constatées peuvent être liées au petit nombre des personnes enquêtées cette année.

L'enquête dans les structures à bas seuil de Metz montre qu'une grande partie des consommateurs consomme, souvent de manière quotidienne, du tabac, de l'alcool et du cannabis, auxquels s'ajoutent, quotidiennement ou moins souvent, des produits comme l'héroïne, la cocaïne ou d'autres. Les drogues illicites les plus consommées sont l'héroïne et la cocaïne, si l'on excepte le cannabis. Le tableau suivant dresse un récapitulatif des différents produits pris par les usagers en distinguant ceux qu'ils ont consommés plus de 10 fois durant la vie et ceux qu'ils continuaient à prendre au moment de l'enquête.

**Produits consommés par les usagers des structures « bas seuil » de Metz
(Enquête TREND/OFD 2003 portant sur 70 usagers)**

Produit	Plus de dix fois durant la vie		Au cours du mois précédent	
	Nombre	%	Nombre	%
Cannabis	69	99%	60	86%
Héroïne	62	89%	30	43%
Subutex®	55	79%	9	13%
Autres benzodiazépines	51	73%	33	47%
Cocaïne	50	71%	20	29%
Ecstasy	42	60%	10	14%
Amphétamines	34	49%	7	10%
Codéine	33	47%	1	1%
Méthadone	32	46%	31	44%
LSD	28	40%	2	3%
Champignons	24	34%	1	1%
Rohypnol®	24	34%	3	4%
Solvants	12	17%	1	1%
Artane®	8	11%	4	6%
<i>Effectif</i>	<i>70</i>	<i>100%</i>	<i>70</i>	<i>100%</i>

Les consommateurs habituels de produits illicites ont intégré, dans certaines de leurs habitudes, les risques, réels ou craints, d'un contrôle policier renforcé tel que la presse le donne à voir régulièrement. Ainsi les appellations usuelles de différents produits ont été modifiées. Les prénoms féminins sont appréciés pour dénommer les produits consommés et ainsi déjouer les éventuelles écoutes téléphoniques de la part de la police. L'héroïne est de plus en plus appelée « Hélène ». L'appellation nouvelle rencontrée pour la cocaïne est « Caroline ».

Les produits

Les usages d'opiacées

Usage d'héroïne

Les professionnels concernés par la prévention et la lutte contre l'usage de drogues illicites sont plutôt partagés sur l'évolution de l'accessibilité de l'héroïne en 2003 sur la région messine. La police et la gendarmerie signalent une augmentation des saisies de ce produit et des interpellations de trafiquants qui caractériserait l'année 2003 par rapport à l'année précédente. Ce qui permet à certains d'émettre l'hypothèse d'un retour de l'héroïne sur le marché local des drogues. Les professionnels de la prévention et des soins, en contact permanent avec les toxicomanes, ne partagent cependant pas ce point de vue. Pour eux, au contraire, l'accessibilité de l'héroïne serait stable depuis plusieurs années. Les consommations seraient même en baisse au cours du dernier trimestre.

Les deux appréciations différentes de la situation ne sont pas pour autant contradictoires et peuvent s'avérer exactes l'une comme l'autre. En effet, police et gendarmerie font état des saisies et des interpellations, les acteurs sanitaires et médico-sociaux font référence aux témoignages et aux pratiques des personnes qu'ils ont en charge. Or, compte tenu de la situation frontalière de la Lorraine et des priorités circonstancielles en matière de lutte contre le trafic de drogue de la part des forces de l'ordre, l'augmentation qu'elles évoquent peut être liée à un accroissement ou à une modification de leur activité de contrôle et ne pas concerner les usagers locaux mais des trafiquants d'envergure nationale ou internationale. Il serait donc imprudent de conclure à une augmentation de l'accessibilité de l'héroïne sur le secteur de Metz à partir du seul constat de la croissance du nombre de saisies et d'interpellations pour trafic de ce produit, surtout si ce constat n'est pas corroboré par l'expérience des professionnels du champ sanitaire et médico-social.

On ne peut toutefois pas écarter cette hypothèse qui demande à être confirmée. En effet, le temps d'observation des phénomènes peut être différent en fonction des catégories d'acteurs professionnels. Et, dans cette optique, on pourrait estimer que les observations des forces de police ne se sont pas encore traduites, dans les faits, au niveau de la consommation des usagers habituels de ce produit à l'échelon local.

Des arguments plaident en faveur de ce report de la question sur l'augmentation de l'accessibilité de l'héroïne sur Metz.

- Le nombre de saisies et d'interpellations pour trafic d'héroïne en Moselle aurait du baisser en 2003 – 2002 par rapport aux années antérieures, nonobstant les incidences de vigilance peut-être plus prononcée ou plus active des forces de l'ordre. Car les stratégies des trafiquants s'adaptent à celles des forces de l'ordre et réciproquement. Depuis longtemps, la Lorraine est connue comme une région de passage pour le trafic international et, de ce fait, réputée pour une vigilance plus prononcée que dans d'autres régions non frontalières des douanes, de la police et de la gendarmerie. Or les trafiquants semblent s'être adaptés à cette pratique de contrôle renforcé. Venant des Pays-Bas ou de Belgique, ils hésitent à traverser la Lorraine en entrant par la frontière franco-luxembourgeoise ou franco-belge. Ils préfèrent contourner cette région par l'Allemagne et la Suisse pour entrer en France par la frontière héveltico-francomtoise, c'est-à-dire bien au sud de la Lorraine.

Si cette stratégie de contournement s'est développée, le risque d'interpellations pour trafic d'héroïne devrait être en baisse. Or les forces de l'ordre affirment que le nombre est en augmentation. Cela peut donc concerner davantage un trafic local qu'international dont les effets en termes de consommation par les usagers ne se sont pas encore manifestés.

La question ne peut pas être écartée. Sa confirmation ou son infirmation nécessite un temps d'observation qui ne se cale pas sur l'année civile. Elle mérite de rester encore en suspens pour être reprise au courant de l'année 2004 afin de voir si la police et la gendarmerie confirment leurs dires et de prendre en compte l'évolution des témoignages des acteurs du champ de la prévention et des soins.

- En dépit de la progression du nombre de contrôles de la part des forces de l'ordre, le petit trafic d'héroïne est décrit comme se faisant à découvert dans les quartiers dits « sensibles » qui, jusque là, étaient plus connus pour le trafic de hashish.

Les professionnels du soin aux toxicomanes, s'ils insistent sur la stabilité globale de l'accessibilité de l'héroïne, soulignent néanmoins sa consommation de plus en plus fréquente comme produit associé et non plus comme produit de consommation principale. Mais il s'agit là de consommateurs reconnus et soignés comme toxicomanes. A l'inverse, les acteurs de la prévention des risques en milieu festif techno n'ont pas observé de consommation de « speedball » pour pratiquement s'en étonner dans la mesure où un mélange bien associé d'héroïne et de cocaïne produit des effets proches de ceux d'une amphétamine. Pour autant, l'héroïne est souvent présente dans les manifestations festives techno, surtout vers la fin de la fête. Mais ceux qui la consomment en cette circonstance sont des gens qui en sont déjà des usagers quotidiens qui se connaissent ou se reconnaissent entre eux.

La consommation d'héroïne en milieu de travail est de plus en plus évoquée dans les différents témoignages recueillis. Ce constat qui préoccupe les employeurs entraîne la question suivante : y a-t-il une augmentation de la consommation de ce produit sur les lieux de travail ou bien ce sujet devient-il de moins en moins tabou et donc de plus en plus évoqué ?

Une autre hypothèse peut aussi être avancée. Les usagers d'héroïne connaissent une meilleure socialisation que par le passé, en raison de leur inscription dans des programmes de substitution. De ce fait ils seraient plus à même de renforcer leur insertion professionnelle et sociale.

C'est surtout l'héroïne brune qui est le plus facilement accessible sur Metz. La blanche y est plus rare. Et l'une des préoccupations majeures et constantes des usagers habituels de ce produit porte sur la qualité ou la pureté de la « brune ». D'après différents témoignages concordants, recueillis auprès de petits trafiquants – usagers, même l'héroïne brune achetée aux Pays-Bas ne présente pas toutes les garanties de pureté souhaitée. Le produit y est souvent vendu, en gros, coupé avec d'autres substances. On parle de codéine, de caféine, de strychnine. Les informations ainsi recueillies donnent une estimation globale de la pureté de l'héroïne qui varie de 60 à 80 % à l'achat en gros. Au moment de la revente sur Metz, l'héroïne de « bonne qualité » représenterait 10 à 15 % de l'offre habituelle.

Les prix de ce produit sont plutôt stables, voire en baisse. En 2003, le prix courant d'un gramme d'héroïne brune s'élèverait à 35 euros (de 30 à 45 euros en 2002), avec une fourchette qui se situerait entre 15 et 60 euros (25 à 70 euros en 2002). L'héroïne blanche, plus rare sur Metz, est vendue à un prix moyen de 120 euros le gramme.

Le mode de consommation qui prédomine est le sniff, comme pour l'année passée. Encore que l'héroïne soit de plus en fumée¹. Le personnel du centre de soins s'interroge sur la recrudescence possible des pratiques d'injection. En effet, en 2003, il a constaté une augmentation du nombre de demandes de stéribox sans pouvoir encore donner un sens à ce constat. Cette augmentation est-elle liée à la fermeture des autres lieux d'obtention gratuite de ce matériel ou à un accroissement du nombre des pratiques d'injection ? Cette question, posée ici à propos de l'héroïne, peut concerner également le Subutex® et la cocaïne.

Toujours est-il que l'opposition de ces deux modes de consommation – sniff ou injection – structure la représentation des usagers du produit quant à leur degré de toxicomanie. L'injecteur est perçu comme un toxicomane (« c'est un vrai schmaké »), alors que celui qui sniffe le produit n'est pas considéré comme « un vrai toxicomane ».

Usage de buprénorphine haut dosage (Subutex®)

Les différents témoignages recueillis sur l'usage de buprénorphine haut dosage (Subutex®) vont dans le sens d'une accessibilité grandissante de ce produit en 2003, alors que son trafic organisé serait en diminution. L'accessibilité de ce produit étant régulé par les médecins prescripteurs, l'usage hors protocole médical est facilité par les pratiques dites de « dépannage » entre consommateurs ou de revente.

Les pratiques d'échange semblent assez fréquentes dans le cadre transfrontalier franco-allemand. Des usagers mosellans de Subutex® prescrit échangent des comprimés contre des produits illégaux avec des consommateurs de Sarre (Land allemand voisin de la Moselle) où le Subutex® est d'une accessibilité légale plus difficile. En effet, en Allemagne, c'est surtout la Méthadone et la Codéine qui sont prescrits comme produits de substitution.

En 2003, le prix du comprimé (8 mg) de Subutex® varie de 2 à 7 euros avec un prix courant de 3 euros. La boîte de 7 comprimés est vendue, en trafic de revente, de 10 à 20 euros, avec un prix moyen de 15 euros. Par rapport à l'année passée, on observe une légère augmentation des prix.

Les modes d'administration semblent avoir évolué dans leur hiérarchisation par rapport à l'année passée. Certes, ils sont différenciés : injection, sniff, prise sublinguale. Et, quelquefois, les mêmes consommateurs peuvent recourir successivement à ces trois modes d'administration dans la même journée, ou dans la même semaine. Mais, contrairement à l'an passé, les témoignages recueillis indiqueraient que les prises en injection seraient plus importantes qu'en sniff. Il faut toutefois relativiser ce constat. Car, comme cela a été précisé dans l'introduction du rapport, une partie des informateurs de l'année passée a fait défaut en 2003. Le témoignage sur la prédominance de l'injection n'est fourni que par une seule de nos sources, ce qui constitue un biais dès lors que l'on veut avoir une vision plus générale du phénomène.

Les usagers de Subutex® par injection ont, de plus en plus, une image négative de ce produit en raison des problèmes de santé que cela entraîne, notamment les abcès cutanés provoqués par ce mode d'administration.

Le fait le plus marquant, en 2003, portant sur l'usage de Subutex® concerne les témoignages de plus en plus nombreux sur les phénomènes de primo-dépendance au buprénorphine avec

¹ En maison d'arrêt, les prisonniers privilégient ce mode de consommation de l'héroïne, en raison de l'impossibilité d'obtenir des seringues.

démarrage en milieu pénitencier. Derrière ces témoignages récurrents, il faut aussi y voir une forme d'interpellation indirecte par rapport aux pratiques de prescription de ce médicament dans les prisons.

Méthadone, sulfates de morphine, néocodion

L'accessibilité de la méthadone continue la progression qui avait déjà été signalée en 2002. Ce jugement s'appuie sur les mêmes constats que l'an passé, à savoir l'augmentation du nombre de demandes de régularisation de traitement dans le cadre d'un protocole de substitution par des usagers du produit détourné de sa prescription médicale.

Comparé au Subutex, ce produit reste toutefois moins disponible que le buprénorphine haut dosage. Le petit trafic de Méthadone se situe d'ailleurs sur un registre différent que celui du Subutex. Certains usagers de ce produit, procuré dans le cadre d'un trafic illégal, parlent même d'une « éthique » différente dans la transaction. La méthadone ne se vend pas, ne s'échange pas, elle se donne. Et les usagers – revendeurs sont mal perçus.

Les prix pratiqués dans le cas de revente illégale semblent en baisse par rapport à l'année passée. En 2003, les prix ont varié de 5 à 10 euros le flacon de 60 mg.

En comparant les deux formes de substitution, les usagers marquent une préférence pour la méthadone par rapport au Subutex. Ils y apportent généralement une nuance. Certes ils préfèrent la substitution par la méthadone, mais avec un relatif désenchantement après quelque temps d'usage. Ils attendaient une stabilisation nette et durable de leur vie. Cette attente n'est toutefois pas pleinement satisfaite.

La présence de sulfates de morphine (Skenan-Moscontin) semble plutôt rare sur le site de Metz. Les témoignages recueillis sur la consommation de ce produit, par le centre de soins, unique informateur cette année, sont peu nombreux. Il s'agit de personnes pour lesquelles un même médecin a prescrit du Skenan dans l'attente de la prise en charge d'une demande de traitement par méthadone dans le centre de soins. Le prix est estimé à 30 euros la boîte de 14 gélules de 100 mg de Skenan détourné de son usage légal. Mais il ne s'agit là que d'un seul témoignage d'un consommateur.

Le trafic-revente, apparemment peu fréquent, se fait soit en milieu privé de gens qui se connaissent, soit dans le milieu des personnes en errance et sans abri. Dans l'ensemble, les rares témoignages qui ont pu être recueillis font état d'un relatif « confort physique et moral » après ingestion de ce produit par voie orale.

Le Néocodion n'est pas cité parmi les produits utilisés par les usagers de drogues.

Rachacha et autres opiacés naturels

La consommation de rachacha n'est signalée, sur le site de Metz, qu'en milieu festif et encore rarement. Tous les milieux festifs ne sont pas concernés par cette rare disponibilité du rachacha. Seules une manifestation de type technival et l'une ou l'autre des free parties semblent avoir été concernées.

Dans ces quelques cas où le produit a pu être approché par les observateurs, deux modes de consommation ont pu être constatés : La pâte de rachacha était appliquée, à l'aide d'un couteau, d'un bout de bois ou d'un stylo, sur une cigarette ou sur un joint de cannabis qui était fumé. Dans ce cas, chaque cigarette fumée est enduite de rachacha. Ou alors elle était formée en boulette et ingérée par voie orale.

Produit rare dans la région, la proposition du rachacha s'est d'abord faite, dans le cas du technival cité, à très faible coût pour une quinzaine de participants. L'accès au produit se faisait à un stand de vente de produits artisanaux exotiques. Les vendeurs, des étrangers âgés de 25-30 ans, proposaient d'imbiber les cigarettes ou joints de rachacha pour une somme modique de 1 euro. Quelquefois même, cela se faisait à titre gracieux. Mais cette technique d'approche n'a été pratiquée que pendant une heure. Cette étape achevée, le stand était tenu par un champenois qui vendait le rachacha qu'il disait fabriquer lui-même et qu'il pouvait distribuer de manière plus permanente à ceux qui le souhaitaient.

Les effets décrits par les consommateurs privilégiaient la détente musculaire, la sensation « cotonneuse ». C'est une relaxation perçue comme entretenant l'envie de se mouvoir, à l'inverse du cannabis. Et, à ce titre, pendant la manifestation technival qui a duré deux jours, le produit a suscité un certain engouement chez des participants.

L'usage de produits stimulants

La cocaïne, le crack et le free base

Le centre de soins comme les observateurs en milieu festif signalent la très grande disponibilité de la cocaïne sur le site de Metz. Ce fait avait déjà été évoqué en 2002. En milieu festif, sa disponibilité semble toutefois moins prégnante dans les clubs et discothèques que dans les raves payantes, les free parties et les soirées privées. Mais, en règle générale, sa disponibilité est aussi importante que celle de l'ecstasy qu'elle côtoie. Avec une différence par rapport à l'année précédente : la possibilité de se procurer de la cocaïne en quantité importante (de l'ordre de 20 grammes en un seul achat).

La consommation de cocaïne en milieu festif semble toujours préférée par certains usagers pour échapper aux stigmates physiques que peut provoquer la consommation d'ecstasy. D'autres y ont recours après une consommation d'ecstasy pour en réduire les effets et se permettre ainsi de continuer à prendre des cachets d'ecstasy. Enfin, une autre catégorie de personnes associe cocaïne et ecstasy, croyant ainsi multiplier les effets recherchés de défonce, et en méconnaissant les effets neutralisateurs des deux produits en association.

Les prix varient selon le conditionnement du produit. En milieu festif, la cocaïne la plus chère est à 120 euros le gramme. Elle est vendue sous l'appellation de « pasta » ou « grasse ». La moins chère, appelée « neige », est à 50 euros le gramme. Une autre forme, « cristalline », est à 80 euros le gramme. La « grasse » est une poudre épaisse jaune. 500 mg de grasse peuvent être transformés en 1 gramme de cristalline qui est du chlorure de cocaïne.

Dans certains cas, la technique d'accroche pour capter de nouveaux consommateurs, de nouveaux clients, consiste à faire cadeau d'un gramme de cocaïne. En milieu urbain, les prix varient de 30 à 120 euros le gramme, avec un prix moyen de 80 euros.

En milieu festif, la cocaïne conserve une image plutôt positive, car elle est perçue comme une drogue permettant de conserver son intégration sociale. Mais cette représentation favorable commence à se modifier. Les consommateurs les plus habituels de ce produit s'inquiètent des effets à plus long terme de leur usage continu de cocaïne. Ils évoquent alors un sentiment de paranoïa et de dépendance psychique forte au produit.

En milieu urbain, le sniff de cocaïne est aussi apprécié pour la facilité de son mode d'administration et son effet prolongé. La fumette, moins pratiquée, conquiert cependant de nouveaux adeptes qui y trouvent une « montée » plus fulgurante, même si son mode de consommation nécessite plus de temps et la disposition d'un matériel adéquat ou si les effets

recherchés sont d'une durée plus courte. L'injection semble limitée aux usagers de drogues qui ont l'habitude de cette pratique avec l'héroïne.

Les professionnels du centre bas seuil constatent, pour leur part, que les prises de cocaïne sont de mieux en mieux gérées par les consommateurs habituels de ce produit. Ils fondent leur observation sur le fait que les comportements agressifs liés à la consommation régulière de cocaïne sont en diminution.

La présence de crack sur le site de Metz est un sujet controversé. On le décrit plutôt comme un produit relativement rare qui « se commande à l'avance auprès d'un dealer confirmé ». Néanmoins, en milieu festif, les observateurs décrivent la présence de produits, vendus et achetés comme de la cocaïne, qui seraient en fait du crack. Au moins tout donne à le penser, car il a la forme d'un caillou qui ne permet pas une prise par voie nasale. Mais jamais le terme de crack ou de free base n'est évoqué.

Les témoignages recueillis dans la structure bas seuil indiquent un prix approximatif du produit : 15 euros le mg. Ils montrent aussi que les quelques usagers concernés préfèrent le free-base qu'ils fabriquent eux-mêmes au crack qu'ils peuvent éventuellement trouver sur le marché. Leur propre production, dont ils détaillent les procédures de préparation avec de l'ammoniaque, serait de meilleure qualité et éviterait les produits de coupe.

Le caillou est fumé de deux manières différentes. Il peut être déposé dans un verre avec des cendres incandescentes de cigarettes. Le verre est recouvert d'un papier troué ou fendu. Le consommateur aspire les vapeurs. L'autre méthode consiste à placer le caillou sur une feuille d'aluminium chauffée par une flamme de briquet par le dessous. A l'aide d'une paille, les vapeurs ainsi produites sont inhalées.

L'usage de free base est décrit pour atténuer la descente d'héroïne, de Subutex ou de méthadone.

L'ecstasy

L'ecstasy est toujours très disponible en milieu festif. Certainement davantage dans les raves payantes, les free parties et les soirées privées que dans les clubs et les discothèques. Ce produit côtoie la cocaïne tant dans la vente que dans la consommation, avec quelquefois des rumeurs de substitution de l'un par l'autre dans les achats effectués. Des témoignages ont été recueillis par les observateurs auprès de consommateurs qui avaient acheté de la cocaïne et qu'ils ont décrite, après coup, comme de l'ecstasy en poudre, compte tenu des effets ressentis. Rumeur ou réalité, cette observation montre la grande proximité de ces deux produits dans les milieux festifs.

Les prix varient de 5 à 10 euros le comprimé. Par rapport à l'année passée, ils sont restés stables. Mais le mode de vente a changé. Il est de plus en plus difficile de se procurer un comprimé à l'unité. Les vendeurs imposent un achat de 2 ou 3 comprimés à la fois, voire plus, avec des prix dégressifs en fonction de la quantité achetée. Ce qui pousse à la consommation.

Les motivations de la consommation de ce produit sont toujours les mêmes : recherche d'effets de stimulation et d'endurance pour faire la fête, volonté de désinhibition, etc. Mais il ne faudrait pas faire de l'ecstasy la drogue emblématique des fêtes techno, car celles-ci sont caractérisées par une polyconsommation de produits psycho-actifs.

L'association la plus fréquente est celle d'ecstasy et de cocaïne. Le comprimé d'ecstasy est ingéré, la cocaïne inhalée par voie nasale, de manière concomitante, ou en léger différé. Dans ce cas, l'objectif recherché est de casser les effets non désirés de l'un par les effets de l'autre en vue de prolonger la consommation d'ecstasy.

Un nouveau type d'association semble se développer : ecstasy et champignons hallucinogènes. L'effet recherché n'est plus alors de l'ordre de la régulation des effets d'un produit par l'autre, mais de celui des effets différents cumulés. Autrement dit le plaisir d'associer les effets d'un hallucinogène à ceux de l'ecstasy.

Les caractéristiques des usagers d'ecstasy sont celles du public fréquentant les lieux festifs. Dans les raves payantes et les free parties, cela peut aller de 13/15 ans à 45 ans, avec une proportion de plus en plus importante de jeunes filles. L'année 2003 semble être caractérisée par l'arrivée d'un nouveau type de public et de consommateurs d'ecstasy. Il s'agit des jeunes issus des quartiers dits sensibles, toutes les nationalités d'origine étant concernées, qui jusque là fréquentaient peu les soirées techno.

Les observateurs en milieu festif soulignent une plus forte incidence des incidents sanitaires constatés au cours des free parties ou autres soirées techno. Ils évoquent alors l'accroissement relatif du nombre de pertes de connaissance, d'évacuations sanitaires et de vomissements de la part de grands consommateurs d'ecstasy. Parallèlement, ils évoquent le constat d'une prise de conscience par les usagers des fêtes de la dimension sanitaire de leurs différentes consommations. Cela se traduit d'abord par rapport à l'alcool. Les boissons alcoolisées sont toujours les plus consommées dans le début et le milieu de la fête. Mais, dans le dernier tiers de la soirée, ils s'orientent davantage que par le passé vers des boissons non alcoolisées. Encore que l'on peut s'interroger s'il s'agit là d'un comportement de précaution à finalité sanitaire ou pour se préserver des conséquences d'un alcootest positif sur le chemin du retour.

Enfin, ils signalent l'émergence d'une catégorie d'individus, âgés globalement de 30 à 35 ans, consommateurs quotidiens d'ecstasy, mais aussi éventuellement de cocaïne, qui se plaignent de conséquences physiques chroniques de leurs consommations. Ils évoquent des troubles gastriques, des troubles du sommeil et des gênes dans les articulations des doigts des mains ou des pieds.

En milieu urbain, la structure bas seuil signale, parmi son public, des consommations plutôt occasionnelles d'ecstasy. Avec toutefois des prémisses qui laissent entendre que ce produit est aussi consommé aujourd'hui pour soutenir un travail pénible en usine.

Les amphétamines et méthamphétamines

Les années passées, le speed était présent sur le site de Metz, mais rare. Mais il semblerait, qu'en milieu festif, il y ait une forte augmentation de sa présence dans les milieux festifs depuis l'été 2003, surtout dans les free parties, les raves payantes et la manifestation technival. Par contre, il n'est pas signalé dans les soirées privées, les clubs ou discothèques.

La présence plus intense de ce produit depuis peu de temps conduit à des précautions dans les témoignages recueillis sur ce sujet. Les observateurs manquent en effet de recul pour donner de la perspective et de la consistance aux constats qu'ils ont pu faire.

Les vendeurs de produits au cours des fêtes proposent pour la plupart une diversité de drogues : cocaïne, ecstasy, champignons hallucinogènes, speed. Il semblerait que certains d'entre eux insistent davantage sur le speed en expliquant aux consommateurs potentiels ses effets psychostimulants. Trois motivations prédominent dans la justification de l'achat et de la consommation de ce produit :

- Certains se présentent comme des consommateurs habitués de la cocaïne et de l'ecstasy. Mais la cocaïne leur paraît trop chère à l'achat avec des effets de plus en plus difficiles à gérer dans le temps. C'est pourquoi, toujours selon leurs dires, ils se seraient orientés vers le speed.

- D'autres veulent réduire leur consommation d'ecstasy, produit qu'ils jugent de plus en plus problématique pour eux, et tentent la consommation de speed comme produit stimulant de remplacement. On peut toutefois s'interroger sur le niveau d'information qu'ils ont sur l'effet sanitaire des différents produits.
- Enfin, une troisième catégorie de consommateurs affirment prendre du speed en descente de l'ecstasy.

Le prix courant d'un gramme de speed est de 20 euros le gramme. Le produit est consommé par voie nasale.

En milieu urbain, la structure bas seuil ne signale pas de témoignages de consommation actuelle d'amphétamine. Par contre, des usagers l'évoquent en retraçant leur histoire passée en milieu festif.

L'usage de produits hallucinogènes

Le LSD

Les différents témoignages recueillis, tant en milieu festif qu'en milieu urbain, convergent pour indiquer que le LSD n'est pas un produit d'actualité. Sa disponibilité sur le site de Metz est quasi-inexistante, en dépit de rumeurs qui circulent sur sa présence sous forme de buvards. Les consommateurs l'évoquent cependant mais en référence à leur passé et leur parcours toxicomane.

La kétamine et autres hallucinogènes d'origine synthétique (GHB, protoxyde d'azote...)

La présence de kétamine est signalée de manière très occasionnelle dans certains milieux festifs. En 2003, une seule observation a été recueillie sur ce produit, à l'occasion d'un tecknival. La kétamine était proposée par un traveler, originaire d'une autre région et en provenance de Grande Bretagne. Le prix s'élevait à 40 euros pour environ 4 centilitres. Mais il ne semble pas que cette offre ait rencontré des demandes.

De même, aucune observation n'a pu être faite sur la présence de GHB ou de protoxyde d'azote.

Les champignons hallucinogènes et autres produits d'origine naturelle

Les champignons hallucinogènes ont largement pénétré l'offre de produits en milieu festif public et privé, à l'exception des clubs et discothèques. Et les raveurs se laissent tenter par la découverte de ce produit qui leur paraît naturel. La consommation de ces champignons relève cependant de l'usage d'opportunité.

Le produit est proposé sous pochette plastique. Les variétés françaises sont conditionnées avec une vingtaine de champignons par pochette. Pour les variétés étrangères, la pochette n'en contient que six à dix. Le prix courant est de 15 euros pour la variété française (pour dix unités). Il est de 20 euros pour la même quantité de variété étrangère.

Les champignons sont mâchés par les usagers dans les free parties. En soirée privée, ils sont consommés en mets préparés (omelettes, gâteau). Dans ce dernier cas, la préparation du plat est une composante de la soirée festive. Les effets recherchés, tels qu'ils sont décrits par les consommateurs, évoquent les hallucinations, « se perdre dans la fête », « embrouiller sa conscience », etc.

Consommation d'opportunité, les champignons hallucinogènes sont associés à la prise d'ecstasy, non pas pour la recherche d'un effet régulateur, mais davantage pour étendre la palette des sensations : stimulations d'une part et hallucinations de l'autre.

La représentation de ce produit est généralement plutôt positive. Les champignons sont perçus comme naturels, donc a priori non toxiques et de consommation « sécurisée » (sic), facile à gérer. Et lorsque quelqu'un leur dit que l'amanite phalloïde est tout aussi naturelle, tout en étant mortel, cela surprend souvent les consommateurs des milieux festifs.

L'usage de médicaments psychotropes

Le flunitrazépan (Rohypnol®)

La consommation de flunitrazépan (Rohypnol) semble avoir diminué sur le site de Metz en 2003. Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer ce fait. L'information diffusée auprès des usagers sur les effets secondaires de ce médicament semble avoir marqué les esprits. Il a aussi perdu de son attrait depuis que le comprimé de Rohypnol est dosé à 1 mg (auparavant il l'était à 2 mg).

Sa consommation se fait assez souvent avec de l'alcool dans le but de trouver un refuge momentané dans l'oubli face à des difficultés. Il est utilisé aussi pour réguler la descente de cocaïne.

Les consommateurs de ce produit connaissent la plupart du temps un parcours de pluriconsumation de médicaments. Il s'agit, le plus souvent, de gens en situation de précarité ou de pauvreté.

L'année dernière, ce médicament jouissait encore d'une relative bonne représentation. Il était même perçu comme un produit d'usage banal. En 2003, la représentation s'est inversée. En effet, différentes informations données par les médias, les professionnels du soin et des témoignages de consommateurs ont insisté sur le risque de commettre des actes délictueux sous emprise, sans pouvoir en garder un souvenir après coup. Cette campagne semble avoir eu un impact, car aujourd'hui le Rohypnol ne jouit plus d'une réputation favorable.

Les autres benzodiazépines (Valium®, Xanax®, Silnox®, Lexomil®, Rivotril® ...)

La consommation détournée d'autres types de benzodiazépines est peu évoquée, cette année, par les sources d'information mobilisées.

L'usage de cannabis et ses dérivés

Il n'est pas nécessaire de qualifier la disponibilité du cannabis sur le site de Metz, tellement il est reconnu, ici comme ailleurs, qu'il s'agit là d'un produit de consommation presque courante. En milieu festif, il serait d'ailleurs faux de parler de disponibilité ou d'accessibilité du produit, car le public vient avec sa provision de cannabis pour la soirée. Ils ne l'achètent pas sur place, comme c'est le cas avec l'ecstasy, la cocaïne ou d'autres produits proposés. Une nuance s'impose toutefois, car l'herbe est en vente sur les lieux festifs. Des observateurs soulignent aussi que le cannabis est plus présent sur les lieux festifs, hors clubs et discothèques, que les cigarettes composées uniquement de tabac.

Pour avoir un indicateur supplémentaire que cette grande disponibilité du cannabis dans la ville, il suffit d'observer que les kits à joints (cartons en carnet, feuilles, rouleuse de grandes feuilles) sont souvent en tête de gondole ou sur les présentoirs proches des caisses dans les bureaux de tabac.

L'approvisionnement se fait localement ou aux Pays-Bas. Achetée à Metz, une barrette de 3 grammes de haschich vaut entre 10 et 20 euros avec un prix moyen de 15 euros. Le prix du sachet d'herbe varie entre 15 et 25 euros. Encore que les prix pratiqués s'échelonnent sur une amplitude plus grande en fonction des lieux d'achat, de la qualité du produit et de l'expérience du consommateur. Plusieurs circuits d'approvisionnement coexistent. Acheté « à la tire », c'est-à-dire à un dealer tout venant recherché ou rencontré dans la rue pour l'obtention d'une barrette, le hashish est payé à un prix plus élevé (4,5 à 5,5 le gramme). Dès lors qu'il est acheté en plus grande quantité auprès d'un revendeur connu et régulier, les prix sont inférieurs (120 à 150 euros les 50 grammes). Pour bénéficier de ces prix de gros, des consommateurs réguliers mettent en commun leurs moyens financiers et s'approvisionnent à hauteur de 100 grammes, voire plus, par achat pour se répartir le produit ensuite. Leur intention n'est pas le profit par la revente en petites quantités, mais l'économie.

D'après le témoignage d'un consommateur revendeur, les 250 grammes de haschich achetés aux Pays Bas vaudraient 375 euros s'il s'agit d'un produit courant, dit « commercial », et 750 euros pour un haschich de qualité. Le cannabis acheté hors coffee shop serait coupé avec de l'héroïne dans une proportion de 2 à 3 %.

Les séjours de consommateurs messins de haschich aux Pays-Bas, et plus particulièrement à Maastricht, sont toujours aussi fréquents que par le passé. La tolérance de leur présence occasionnelle par la population hollandaise devient toutefois plus problématique, tout comme l'achat du produit dans les coffee shop qui limitent les quantités délivrées aux ressortissants étrangers à la seule consommation sur place. Le voyage à Maastricht devient donc davantage une journée festive consacrée à la consommation personnelle et immédiate de haschich, sauf pour ceux qui connaissent des réseaux de revendeurs clandestins. Dans ce cas, l'objectif est de s'approvisionner en plus grande quantité pour sa consommation personnelle et pour la revente.

Différentes informations recueillies montrent aussi que des dealers français se sont adaptés à cette nouvelle donne du trafic de cannabis aux Pays Bas. Ils se sont installés dans ce pays et y accueillent, entre autres, les clients qu'ils connaissaient en France. Ce qui facilite l'approvisionnement des français de passage peu coutumiers au négoce avec les réseaux autochtones.

Il est difficile de préciser les caractéristiques spécifiques des consommateurs de haschich, car l'ensemble des catégories de la population de jeunes et de jeunes adultes est concerné, par une consommation occasionnelle ou régulière, quel que soit le milieu social auquel ils appartiennent.

Lorsque le cannabis est consommé avec d'autres produits stupéfiants c'est d'abord certainement par habitude, mais aussi pour faciliter la descente.

L'image du produit est toujours aussi bonne, en dépit de la connaissance accrue des risques pris sur le plan judiciaire. L'herbe semble toutefois bénéficier d'une image privilégiée, en raison de sa consonance avec les produits naturels. Au-delà de cet aspect, l'herbe est aussi préférée par certains car elle n'est pas coupée avec un autre produit stupéfiant.

La consommation de drogues dans les bars à ambiance musicale

Ce chapitre est écrit par Jean-Paul Meloni auteur d'une thèse de doctorat en ethnologie consacrée à l'univers de la techno. Il traite plus particulièrement des usages de drogues dans ces espaces. Les matériaux utilisés ici proviennent d'une enquête ethnographique menée pour la thèse sur plusieurs années (de 1998 à 2003) dans une aire géographique qui s'étend sur l'ensemble de la Moselle, mordant sur la frontière allemande du côté de la Sarre. Ce sont plus particulièrement trois bars (deux situés dans l'Est mosellan et un à Sarrebruck) qui constituent le terrain d'investigation.

Les pratiques festives, qu'elles soient ou non liées à la mouvance techno, apparaissent aujourd'hui comme emblématiques d'une société de la modernité, voire selon une certaine terminologie de l'hypermodernité. Si elles dessinent une temporalité modulable qui s'étire à mesure que le temps libre augmente, elles se déploient aussi dans des lieux d'intensité adaptés aux seules fins de consommations et de fête.

A bien des égards, les bars à ambiance musicale (BAM) constituent des espaces intéressants au sens où ils révèlent des pratiques, des routines qui donnent à mieux comprendre les nouvelles façons d'être au monde chez les jeunes et notamment à mieux comprendre tout ce qui se rapporte aux conduites à risque.

Les BAM : des lieux de divertissement

Dans le paysage des loisirs, ces bars occupent une place de plus en plus importante. Les BAM ont été créés à partir d'un concept que l'on peut définir par le terme de fête totale. Pour autant, ils restent des espaces commerciaux qui accueillent en journée une clientèle constituée essentiellement par une population jeune, âgée entre 18 et 30 ans. Si les étudiants sont nombreux, on y trouve aussi des commerçants, des cadres moyens, des employés, grossièrement, des personnes qui ont des revenus plus ou moins importants.

Dans les villes moyennes de l'Est de la Moselle, les BAM sont devenus des lieux où il faut être vu, car souvent la présence des uns et des autres sert à autre chose qu'à la seule détente.

Ces lieux, choisis pour leur notoriété, accueillent, notamment les soirées du week-end, une foule très compacte qui se fond dans un espace paré pour la fête. A mesure que la soirée se passe, les serveurs du bar, qui sont aussi les animateurs ou les agitateurs de la soirée, augmentent le volume sonore d'une musique appropriée pour la danse, le mouvement, le contact.

Parfois un ou deux DJ se chargent de créer dans la salle une atmosphère chaude, sensuelle, effervescente, propice à la drague, mais aussi à toutes sortes de consommations. Toutes ces pratiques assurent au lieu sa fonction de divertissement, au double sens de s'amuser et de se détourner de son quotidien. C'est pourquoi la place et la fonction de toute une gamme de produits psychotropes semblent importantes et pèsent dans la façon d'organiser ou de s'engager dans la fête.

Les BAM au cœur de toutes les négociations

A l'intérieur des trois lieux observés, nous avons pu constater de multiples interactions permettant de vérifier que les drogues circulent. Pour autant, s'agissant d'un établissement de commerce, et de ce fait un espace semi-privé soumis à une législation rigoureuse, il n'y a pas à proprement parler de libre circulation de drogues illicites, mais celles-ci restent disponibles selon certaines règles.

Les espaces périphériques, à l'instar des toilettes, sont fortement investis, pour d'une part, finaliser une tractation réalisée au comptoir ou dans la salle, et d'autre part, au sens le plus simple, consommer le produit acheté. Ceci met en évidence une sorte de marché clandestin, où dealer et consommateur partagent les mêmes espaces, les mêmes ambiances. Toutefois, à la différence des free parties où le marché des drogues, plus ouvert, est animé par des dealers venus des banlieues adjacentes ou d'ailleurs, dans les BAM le dealer se fait le plus invisible possible. Il se fond dans la masse des clients, tout en cherchant à se différencier par des attitudes, des regards, des propos qui signalent à d'autres clients qu'il détient des quantités de produits dans le but de les écouler dans la soirée. Aussi, les négociations commencées au bar se terminent dans les toilettes, ou dans les abords du café.

L'itération du processus montre que le dealer devient un personnage connu dans le bar parce qu'inscrit dans une activité de commerce, qui par contre coup, rapporte aussi au patron dans le sens où cela attire du monde. Bien entendu, beaucoup les connaissent, mais peu en parlent ouvertement, respectant alors une sorte de loi du silence. Parfois, c'est carrément le serveur qui assure cette fonction de pourvoyeur, comme ce fut le cas de D., rencontré dans un BAM situé dans une ville de Moselle-Est.

Les adjuvants de la fête

Devant la montée des drogues de la performance, les psychostimulants sont de loin les produits illicites les plus consommés. La cocaïne par exemple est un produit très apprécié, notamment chez les cadres qui n'ont pas trop de soucis pour l'acheter (la cocaïne reste une substance très onéreuse). Dans un des BAM, nous avons pu observer, à deux reprises, des prises collectives de cocaïne. Au même niveau, l'éphédrine et les amphétamines viennent relayer les prises de coke, lorsque celle-ci n'est plus disponible. Si la coke est surtout achetée par des garçons, elle est généralement offerte aux filles dans le but d'un partage des sens, des émotions, de mélange des corps.

A contrario, les étudiants, aux moyens financiers plus modestes, se tournent plutôt vers les speeds qui restent des produits très accessibles. Parce qu'elle reste associée aux drogues propres, l'Ecstasy est un produit très apprécié notamment par les plus jeunes. En 2003, le plomb (cachet) pouvait s'acheter en Sarre à 10 €

Outre des prises et des cessions de Subutex®, les opiacés sont considérés comme des produits de méfiance, et à cet égard, très peu visibles dans les BAM, au moins durant la soirée. S., clubber de la première heure et habitué des BAM, précise que l'héroïne ou le «subbu» achetés serviront surtout pour les fins de la fête.

La disponibilité du LSD reste un événement. Apprécié des uns, redouté des autres, beaucoup de jeunes en parlent, mais peu en prennent comme cela de façon isolé dans un contexte classique de fête. Ceux qui en recherchent sont le plus souvent des teuffeurs, qui à défaut d'une fête techno, viennent s'éclater dans les BAM avec d'autres.

Dans ces bars, le cannabis est un produit fortement banalisé et consommé par le plus grand nombre, filles et garçons inclus. A ces substances illicites, il faut rajouter l'alcool, consommé

massivement, que cela soit sous forme de cocktail ou de mélange d'alcools forts ; ce produit reste l'adjuvant préféré des amateurs de soirées cherchant un moyen de s'éclater.

Enfin, lorsque le BAM est utilisé comme « une before », donc un lieu de passage vers les technothèques, les transactions se font en début de soirée ou alors à l'occasion de la venue très rapide de l'un ou de l'autre préoccupé surtout par l'approvisionnement de certains produits.